



DEPARTEMENT DE LA GIRONDE
ARRONDISSEMENT DE BORDEAUX

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Session ordinaire – Séance du 30 juin 2021

Délibération n° 2021-101
MAINTENANCE ET DEPANNAGE DES ASCENSEURS ET MONTE CHARGES - ATTRIBUTION DU
MARCHE ACCORD CADRE - AUTORISATION

Le Conseil Municipal de la Commune de Mérignac dûment convoqué par Monsieur le Maire, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances sous la présidence de Monsieur Alain ANZIANI, Maire

Nombre de conseillers en exercice : 49

PRESENTS : 44

Mesdames, Messieurs : Alain ANZIANI, Thierry TRIJOLET, Marie RECALDE, David CHARBIT, Sylvie CASSOU-SCHOTTE, Joël MAUVIGNEY, Vanessa FERGEAU-RENAUX, Bastien RIVIERES, Véronique KUHN, Gérard CHAUSSET, Mauricette BOISSEAU, Joël GIRARD, Patricia NEDEL, Jean Pierre BRASSEUR, Cécile SAINT-MARC, Gérard SERVIES, Anne-Eugénie GASPARD, Claude MELLIER, Loïc FARNIER, Emilie MARCHES, Jean-Louis COURONNEAU, Amélie BOSSET-AUDOIT, Marie-Ange CHAUSSOY, Aude BLET-CHARAUDEAU, Jean-Michel CHERONNET, Marie-Eve MICHELET, Samira EL KHADIR, Pierre SAUVEY, Léna BEAULIEU, Olivier GAUNA, Michelle PAGES, Jean-Charles ASTIER, Marie-Christine EWANS, Kubilay ERTEKIN, Fatou THIAM, Serge BELPERRON, Arnaud ARFEUILLE, Thierry MILLET, Christine PEYRE, Thomas DOVICH, Hélène DELNESTE, Antoine JACINTO, Sylvie DELUC, Maria GARIBAL

EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION : 2

Mesdames, Messieurs : Eric SARRAUTE à Bastien RIVIERES, Alain CHARRIER à Cécile SAINT-MARC

ABSENTS : 3

Mesdames, Messieurs : Ghislaine BOUVIER, Daniel MARGNES, Bruno SORIN

SECRETAIRE DE SEANCE : Madame Véronique KUHN

Madame Marie-Christine EWANS, Conseillère Municipale déléguée aux Marchés publics et à la Bienveillance animale, informe l'Assemblée que le marché actuel arrivant à échéance, il a été nécessaire de lancer la consultation relative aux prestations de maintenance et de dépannage des ascenseurs et montes charges de la ville de Mérignac, selon la procédure d'appel d'offres ouvert.

L'appel d'offres a été publié le 15 janvier 2021 en application des articles L.2124-2, R.2124-2 1° et R.2161-2 à R.2161-5 du Code de la Commande publique.

La forme du marché retenue est l'accord-cadre mono-attributaire, sans minimum ni maximum, passé en application des articles L.2125-1 1°, R.2162-1 à R.2162-12 du Code de la Commande publique. Il donnera lieu à la conclusion de bons de commande.

Le marché prendra effet à compter de sa notification au titulaire, pour une durée totale de 4 ans.

Après l'avis de la Commission d'Appel d'Offres, lors de sa séance en date du 25 mai 2021, l'accord-cadre a été attribué à la société **OTIS SCS** domiciliée 10 av Becquerel à MERIGNAC, pour un montant issu du Détail Quantitatif Estimatif (D.Q.E) de 491.121,08€ HT, soit 589.345,30€ TTC pour la durée globale de l'accord-cadre.

Le Conseil Municipal de la Ville de Mérignac,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de la Commande publique, notamment les articles L.2124-2, R.2124-2 1°, R.2161-2 à R.2161-5,

Vu l'avis de la Commission d'Appel d'Offres en date du 25 mai 2021,

ENTENDU le rapport de présentation,

DECIDE :

ARTICLE 1 : d'autoriser Monsieur le Maire à signer l'accord-cadre n° 2020-MER171 dont l'objet est la maintenance et le dépannage des ascenseurs et montes charges de la ville de Mérignac dans les conditions susvisées et à prendre toute décision relative à l'exécution et au règlement de ce marché ;

ARTICLE 2 : d'inscrire au budget Principal de la Ville les crédits nécessaires.

ADOpte A l'UNANIMITE.

Pour extrait certifié conforme
Fait à Mérignac, le 30 juin 2021



Alain ANZIANI
Maire de Mérignac
Président de Bordeaux Métropole

Le Maire certifie le caractère exécutoire de la présente délibération, qui a été transmise en Préfecture et affichée le 07 juillet 2021.

Cet acte peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif de Bordeaux dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'Etat.